

15 juil 2015 -16:21

Appartient à Conseil des ministres du 17 juillet 2015

Dissolution de la SA Fedesco

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon et du ministre des Finances Johan Van Overtveldt, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal donnant mandat à la Société fédérale de participations et d'investissement de dissoudre la SA Fedesco.

Ce projet d'arrêté royal exécute l'accord de gouvernement qui prévoit que, dans le cadre de la rationalisation du logement et de l'optimisation de l'efficacité énergétique des bâtiments publics fédéraux, par le biais d'un service renforcé Énergie et Développement durable de la Régie des bâtiments, une politique volontariste axée sur la réduction des émissions CO2 et des coûts de l'énergie sera menée. L'accord de gouvernement stipule également que, afin d'éviter des doublons en termes de responsabilités, la SA Fedesco sera dissoute et son personnel transféré à la Régie des bâtiments.

Fedesco est une société de services énergétiques constituée par la Société fédérale de participations et d'investissement (SFPI). Elle doit donc être dissoute par la SFPI. C'est pourquoi le projet d'arrêté royal donne mandat à la SFPI pour dissoudre sa filiale Fedesco. Certains contrats en cours seront repris par la Régie des bâtiments.

Le Conseil des ministres a par ailleurs approuvé un projet d'arrêté royal* qui détermine les modalités d'engagement à la Régie des Bâtiments de certains membres du personnel de Fedesco.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

** modifiant l'arrêté royal du 1er février 1993 déterminant les tâches auxiliaires et spécifiques dans les services publics fédéraux, les services publics de programmation et autres services qui en dépendent ainsi que dans certains organismes d'intérêt public*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>